

Explication de texte français hors programme ; oral Ulm 2024 : le corpus exclu

Le jury a rappelé en décembre 2016 que sont exclus de l'interrogation pour l'année « n » les AUTEURS au programme de la BEL, au programme des options Lettres Modernes des concours d'Ulm et de Lyon, et éventuellement au programme de l'épreuve d'ASH de Lyon, lors de l'année « n » et de l'année « n – 1 ». S'y ajoutent les ŒUVRES qui étaient inscrites au programme lors de l'année « n – 2 ».

NB : ces exclusions de principe ne sont pas inscrites dans l'arrêté ministériel. Une erreur malencontreuse qui ferait tomber un texte en principe exclu n'est donc pas un motif d'annulation. On ne saurait trop conseiller au candidat confronté dans son ticket à l'un de ces textes de passer son épreuve sans s'émouvoir, puis de signaler, le cas échéant, le problème. Doivent toujours prévaloir la sérénité nécessaire, de part et d'autre, à la bonne évaluation de la prestation du candidat.

On propose ici une liste, *vérifiée auprès du jury*, des auteurs exclus, par ordre chronologique.

Dans un deuxième temps, on trouvera la liste détaillée et millésimée qui permet de vérifier ce qui fonde l'exclusion.

En principe exclus pour la session 2024 :

S'il est fait mention d'un titre d'œuvre, l'auteur peut tomber, mais pas l'œuvre.

Marot
Montaigne
Corneille
Tristan L'Hermitte (*Le page disgracié*)
Mme de Sévigné
Racine
Mme de Lafayette (*La Princesse de Clèves*)
Marivaux
Prévost
Mme de Graffigny
Saint-Simon
Diderot (*Le fils naturel*)
Rousseau
Musset
Balzac (*Illusions perdues*)
Gautier
Barbey d'Aurevilly
Rimbaud (*Une saison en enfer et Illuminations*)
Colette
Saint-John Perse
Ponge (*Le parti pris des choses*)
Beauvoir
Genet
Yourcenar
Ernaux

Liste millésimée

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2024 (n) ; CC, option Ulm, option Lyon
Entre parenthèses l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.

Corneille (*Le Cid*)
Racine (*Bajazet*, option Ulm)
Marivaux (*La double inconstance* ; *La dispute*)
Graffigny (*Lettres d'une Péruvienne*, option Ulm)
Gautier (*Le capitaine Fracasse*)
Barbey d'Aurevilly (*Les diaboliques*, option Lyon)
Colette (*La vagabonde*)
Saint-John Perse (*Exil*, option Ulm)
Genet (*Les Paravents* — cas particulier : option théâtre Ulm et Lyon)

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2023 (n – 1) ; CC, option Ulm, option Lyon
Entre parenthèses l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.

Marot (*L'Adolescence clémentine*, option LM Ulm)
Montaigne (*Essais*, livre II — cas particulier : option philosophie Lyon)
Mme de Sévigné (*Lettres de l'année 1670*)
Prévost (*Manon Lescaut*, option LM Ulm)
Saint-Simon (*Intrigue du mariage de M. le Duc de Berry*)
Rousseau (*Émile* — cas particulier : option philosophie Ulm)
Musset (*La Confession d'un enfant du siècle*)
Beauvoir (*Mémoires d'une jeune fille rangée*, option LM Ulm)
Yourcenar (*Mémoires d'Hadrien*, option LM Lyon)
Ernaux (*Les Années*)

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2022 (n – 2) ; CC, option Ulm, option Lyon.)
Seule l'œuvre mentionnée est exclue à l'oral.

Mme de Lafayette (*La Princesse de Clèves*)
Diderot (*Le fils naturel*)
Balzac (*Illusions perdues*)
Ponge (*Le parti pris des choses*)
Tristan L'Hermite (*Le page disgracié*)
Rimbaud (*Une saison en enfer* et *Illuminations*)
Genet (*Journal du voleur*)
Pas d'exclus issus du programme Lyon LM (Ovide et Christine de Pizan)

Pour mémoire, les textes du programme ASH Lyon 2024, concernés aussi par l'exclusion :

- JOUHAUD et alii, *Écrire les malheurs du temps*
- DUPONT Florence : *Les monstres de Sénèque*
- BENSÀ Alban, *La fin de l'exotisme, Essais d'anthropologie critique*
- LE DOEUFF, Michèle, *Le sexe du savoir*